

A LIRE AVANT DE DÉBUTER ...

- Les documents et renseignements demandés dans cette fiche constituent les exigences minimales pour une demande de permis.
- Une demande dans laquelle des documents ou renseignements demandés dans la présente fiche ne sont pas fournis est **considérée comme incomplète et sera mise en suspens** jusqu'à l'obtention des renseignements et/ou documents requis.
- Le service de l'urbanisme et de l'environnement vous contactera si des renseignements supplémentaires sont requis pour compléter votre demande.
- Lorsque possible, la communication par **courriel est privilégiée**.
- Il est possible que les courriels de l'équipe municipale se retrouvent **dans vos courriels indésirables**. Pour une meilleure communication, pensez à vérifier ceci régulièrement lorsque vous déposez une demande de permis ou certificat.

CHEMINEMENT DE VOTRE DEMANDE

Le Directeur des travaux publics ainsi que l'Inspecteur des bâtiments et en environnement doivent se déplacer sur les lieux afin de faire l'analyse de la demande. Cette analyse sert à fournir des recommandations, s'il y a lieu, au Conseil municipal. **Seul le Conseil municipal peut autoriser ou refuser votre demande.**

La visite des lieux des travaux se fera dans la semaine du : _____
La prochaine séance du Conseil municipal est le _____

Vous serez informé de la décision du Conseil municipal.

Dans le cas où votre demande est acceptée, vous devrez fournir les documents suivant au service de l'urbanisme et de l'environnement (pour l'installation de ponceaux) :

Les copies des plans, élévations, coupes et croquis de l'ouvrage pour que l'inspecteur puisse avoir une bonne compréhension du projet de construction et de l'usage projeté du terrain. Ces plans doivent être dessinés à l'échelle. Les plans soumis doivent être scellés et signés par un ingénieur membre de son ordre.

RÈGLEMENTATION EN VIGUEUR : RÈGLEMENT 396

Article 7 Dimension de l'entrée

Entrée résidentielle = sept mètres
Entrée agricole ou forestière = huit mètres
Entrée commerciale ou industriel = onze mètres

A. DOCUMENTS A FOURNIR

1. Le plan d'implantation à l'échelle démontrant la localisation des travaux par rapport les limites de terrains. (Si vous avez un ancien plan d'implantation ou certificat de localisation et qu'aucune modification n'a été faite depuis la date où il a été produit, vous pouvez utiliser celui-ci pour indiquer la localisation des travaux.)
2. Devis ou soumission de l'entrepreneur responsable des travaux (Si ce document n'est pas disponible veuillez remplir la section B RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER).
3. Procuration signée (Dans le cas où le demandeur n'est pas le propriétaire)

B. RENSEIGNEMENTS A COMPLÉTER

1. Demandeur

2. Coordonnées du demandeur

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

3. Adresse des travaux projetés

4. Description détaillée des travaux projetés

5. Coordonnées de l'entrepreneur responsable des travaux

6. Date projetée de début des travaux

7. Date projetée de fin des travaux

8. Coût estimé des travaux (Si un devis ou une soumission n'est pas disponible)

9. Les travaux projetés dans la présente demande incluent l'usage d'explosifs (dynamitage...) ?

OUI

NON

Si vous avez répondu « OUI » à la question au point 9, veuillez fournir les renseignements décrits à la page 5.

Si vous avez répondu « NON » à la question au point 9, continuez à la page 7.

C. USAGE D'EXPLOSIFS LORS DE TRAVAUX

1. Désignation de l'entrepreneur responsable des travaux ayant recours aux explosifs

2. Désignation de la personne responsable (boutefeu)

DOCUMENTS REQUIS

- Copie de la Certification de boutefeu émis par la CCQ de la personne désignée
- Certificat de compétence occupation (CCO) de la personne désignée délivré par La Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Copie des permis suivants émis par la Sûreté du Québec émis en vertu de la Loi sur les Explosifs (chapitre E-22)
 - permis général d'explosifs
 - permis de dépôt d'explosifs
 - permis de transport d'explosifs
- Preuve d'assurance en responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 millions de dollars au nom de l'entreprise responsable des travaux pour lesquels l'usage d'explosifs est requis.
- Copie du plan de tir élaboré pour les travaux projetés.
- Formulaire « *Engagement Usage d'explosifs* » signé par l'entrepreneur désigné et le demandeur du permis ou du certificat d'autorisation pour lequel l'usage d'explosifs est requis.
- Un plan de signalisation pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors des travaux nécessitant l'usage d'explosifs.
- Un plan indiquant le périmètre dans lequel les travaux nécessitant l'usage d'explosifs pourraient entraîner des répercussions sur la santé ou la sécurité des personnes ou des biens.

ENGAGEMENT USAGE D'EXPLOSIFS

Nous soussignés, nous engageons à tenir la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges indemne de toute réclamation, quelle qu'en soit la nature et à prendre fait et cause pour elle dans toute procédure de la part de tiers et d'indemniser ces derniers à la suite de tout jugement rendu contre elle, en capital, intérêts, frais et autres accessoires découlant directement ou indirectement.

Notre-Dame-des-Neiges, ce _____

Propriétaire de l'emplacement visé par les travaux

Entrepreneur responsable des travaux

Entrepreneur spécialisé responsable de l'usage des explosifs

Boutefeu

Demandeur du permis ou du certificat

(Si différent du propriétaire)

D. MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT.

MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT.

LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS DANS CETTE FICHE CONSTITUENT LES EXIGENCES MINIMALES POUR UNE DEMANDE DE PERMIS.

LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT VOUS CONTACTERA SI DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SONT REQUIS POUR COMPLÉTER VOTRE DEMANDE.

TOUTE DEMANDE QUI N'EST PAS CONSIDÉRÉE COMPLÈTE SERA MISE EN SUSPENS JUSQU'À L'OBTENTION DES RENSEIGNEMENTS REQUIS.

LE TRAITEMENT D'UNE DEMANDE PEUT PRENDRE JUSQU'À 30 JOURS SUIVANTS LA RÉCEPTION D'UNE DEMANDE COMPLÈTE.

VOUS DEVEZ AVOIR EN MAIN UN PERMIS VALIDE ET SIGNÉ AVANT DE DÉBUTER VOS TRAVAUX.

Retournez cette fiche remplie ainsi que les documents requis au service de l'urbanisme et de l'environnement, joignable aux coordonnées ci-dessous :

4, rue Saint-Jean-Baptiste,
Notre-Dame-des-Neiges
(Québec) G0L 2E0
www.notredamedesneiges.qc.ca

Téléphone : 418-851-3009 poste 4
Télécopieur: 418-851-3169
urbanisme@notredamedesneiges.qc.ca

Si vous attendez un courriel de l'équipe municipale, il est possible que celui-ci se retrouve dans vos courriels indésirables. Pour une meilleure communication, pensez à vérifier ceci.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette fiche sont, à ma connaissance, complets, authentiques et exacts.

Je certifie avoir pris connaissance des dispositions décrites dans les tableaux de la présente fiche intitulés « À LIRE AVANT DE DÉBUTER ... » (en page 1 de la présente fiche) et « MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT » (en page 7 de la présente fiche).

Signature du demandeur

Date

LISTE DE VÉRIFICATION DE VOTRE DEMANDE (à cocher lorsque fournis dans votre demande)

Permis ou certificat général

- Le plan d'implantation prévu au point A-1. **(requis)**
- Devis, soumission ou évaluation des coûts **(requis)**
- Procuration *(si applicable)*
- Section B du présent document remplie **(requis)**
- Section D « MA DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT » signée. **(requis)**

Usage d'explosifs lors des travaux (si applicable, tous requis)

- Section C « USAGE d'EXPLOSIFS LORS DE TRAVAUX » remplie.
- Copie de la Certification de Boutefeu émis par la CCQ de la personne désignée
- Certificat de compétence occupation (CCO) de la personne désignée délivré par La Commission de la construction du Québec (CCQ)
- Copie des permis émis par la sûreté du Québec émis en vertu de la Loi sur les Explosifs (chapitre E-22)
- Preuve d'assurance en responsabilité civile d'une valeur minimale de 2 millions de dollars au nom de l'entreprise responsable des travaux pour lesquels l'usage d'explosifs est requis.
- Copie du plan de tir élaboré pour les travaux projetés.
- Plan de signalisation pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique lors des travaux nécessitant l'usage d'explosifs.
- Plan indiquant le périmètre dans lequel les travaux nécessitant l'usage d'explosifs pourraient entraîner des répercussions sur la santé ou la sécurité des personnes ou des biens.
- Engagement usage d'explosifs signé.